



ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTE
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE



25^e CONFERENCE SANITAIRE PANAMERICAINE 50^e SESSION DU COMITE REGIONAL

Washington, D.C., 21-25 septembre 1998

Point 6.2 de l'ordre du jour provisoire

CSP25/23 (Fr.)

4 août 1998

ORIGINAL : ESPAGNOL

SELECTION D'UN ETAT MEMBRE HABILITÉ A DÉSIGNER UN REPRESENTANT AU CONSEIL INTERNATIONAL DE COORDINATION DE L'INSTITUT PANAMERICAIN POUR LA PROTECTION ALIMENTAIRE ET LA LUTTE CONTRE LES ZONOSSES (INPPAZ) A L'EXPIRATION DU MANDAT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les termes des articles 5 et 6 (annexe A) de l'Accord signé par le Gouvernement de la République de l'Argentine et l'Organisation panaméricaine de la Santé pour constituer l'Institut panaméricain pour la protection alimentaire et la Lutte contre les Zoonoses (annexe A) visent la création du Conseil international de coordination (CCI) dont les fonctions incluent celles de maintenir au courant le Directeur de l'OPS sur l'orientation des priorités et stratégies pour les activités de l'Institut, d'évaluer périodiquement ces activités, et de veiller au respect de l'Accord.

Le CCI comprend deux représentants du Gouvernement de l'Argentine, deux membres nommés par le Directeur de l'OPS, trois représentants d'autres gouvernements sélectionnés par le Conseil directeur de l'OPS ou la Conférence sanitaire panaméricaine, selon un système de roulement analogue à celui utilisé par le Comité exécutif de l'OPS, et d'un représentant de chacune des organisations qui participent au travail de l'INPPAZ, conformément au paragraphe 2.2 de l'article 3 dudit Accord.

Les Etats Membres suivants, désignés par les Organes Directeurs de l'OPS, siègent actuellement au CCI :

1er janvier 1996 au 31 décembre 1998	Etats-Unis d'Amérique
1er janvier 1997 au 31 décembre 1999	Uruguay
1er janvier 1998 au 31 décembre 2000	Pérou

La Conférence sanitaire panaméricaine aura à désigner un Etat Membre en remplacement des Etats-Unis d'Amérique, pour une période s'étalant sur trois années, du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2002. Aux fins d'information de la Conférence, un tableau donnant la composition du CCI depuis 1993 est inclus en annexe (Annexe B).

Annexes

**ARTICLES 5 ET 6 DE L'ACCORD ENTRE LE BUREAU SANITAIRE
PAN AMERICAIN, ORGANE ADMINISTRATIF DE L'ORGANISATION
PANAMERICAINE DE LA SANTE/BUREAU REGIONAL DE
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, ET LA REPUBLIQUE DE
L'ARGENTINE EN VUE DE CREER UN INSTITUT PANAMERICAIN POUR
LA PROTECTION ALIMENTAIRE ET LA LUTTE
CONTRE LES ZONNOSES**

**ARTICLE 5
LE CONSEIL ET LES COMITES**

L'Institut sera constitué de trois organes consultatifs, à savoir : le Conseil international de coordination, le Comité scientifique et technique et le Comité des Programmes pour l'Argentine.

**ARTICLE 6
LE CONSEIL INTERNATIONAL DE COORDINATION**

Le Conseil international de coordination sera composé de :

- a) deux (2) membres désignés par l'Argentine et qui représenteront le Secrétariat à la Santé et le Service national de Santé animale ;
- b) deux (2) membres nommés par le Directeur de l'OPS ;
- c) trois (3) membres représentants d'autres gouvernements et sélectionnés par le Conseil directeur de l'OPS, selon un système de roulement analogue à celui utilisé par le Comité exécutif du Conseil directeur de l'Organisation ;
- d) un (1) représentant de chacune des organisations qui participent au travail de l'INPPAZ, conformément au paragraphe 2.2 de l'article 3.

Ses fonctions incluent maintenir au courant le Directeur de l'Organisation sur l'orientation des priorités et stratégies pour les activités de l'Institut, évaluer périodiquement ces activités, et veiller au respect du présent Accord.

Le Conseil international de coordination se réunira au moins une fois par an, en séance ordinaire, ou sur convocation par le Directeur de l'Organisation.

**COMPOSITION DU CONSEIL INTERNATIONAL DE
COORDINATION DE L'INPPAZ**

1993-1998

ETATS MEMBRES	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Désignés par les Organes Directeurs de l'OPS						
Brésil (a)	X	X	X			
Etats-Unis d'Amérique*(b)	X	X		X	X	X
Guyana (a)		X	X	X		
Mexique (a)			X	X	X	
Pérou*						X
Uruguay*	X (a)				X (b)	X
Désignés par le Directeur de l'OPS						
Bolivie (a)		X				
Colombie (b)	X	X				
Costa Rica (a)	X					
Dominica (b)					X	
Guatemala (a)					X	

* Membres actuels

(a) Ministre de l'Agriculture

(b) Ministre de la Santé